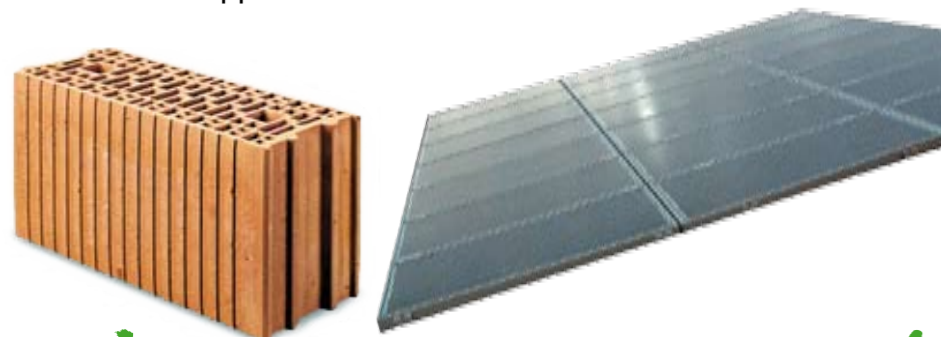


Un chantier maîtrisé

“ Respecter les populations environnantes en les associant au projet et en leur assurant un chantier à faibles nuisances ”

5 priorités

- > Coordonner les projets avec l'ensemble des concessionnaires en amont afin de limiter l'impact sur les espaces publics existants
- > Tenir compte dans l'implantation des bâtiments, du tissu urbain existant afin de permettre à chacun de maintenir, voire d'améliorer son cadre de vie.
- > Présenter aux riverains les projets détaillés permettant ainsi d'ajuster les projets lorsque cela est nécessaire avant qu'ils ne soient engagés
- > Maîtriser les nuisances de chantier en mettant en place des actions et dispositifs régulateurs : bruits, poussières , pollutions...
- > Trier les déchets de chantier et les évacuer dans le respect des normes applicables



Un habitat respectueux

“ Viser la qualité environnementale pour l'ensemble des bâtiments afin de maîtriser les impacts extérieurs et intérieurs ”

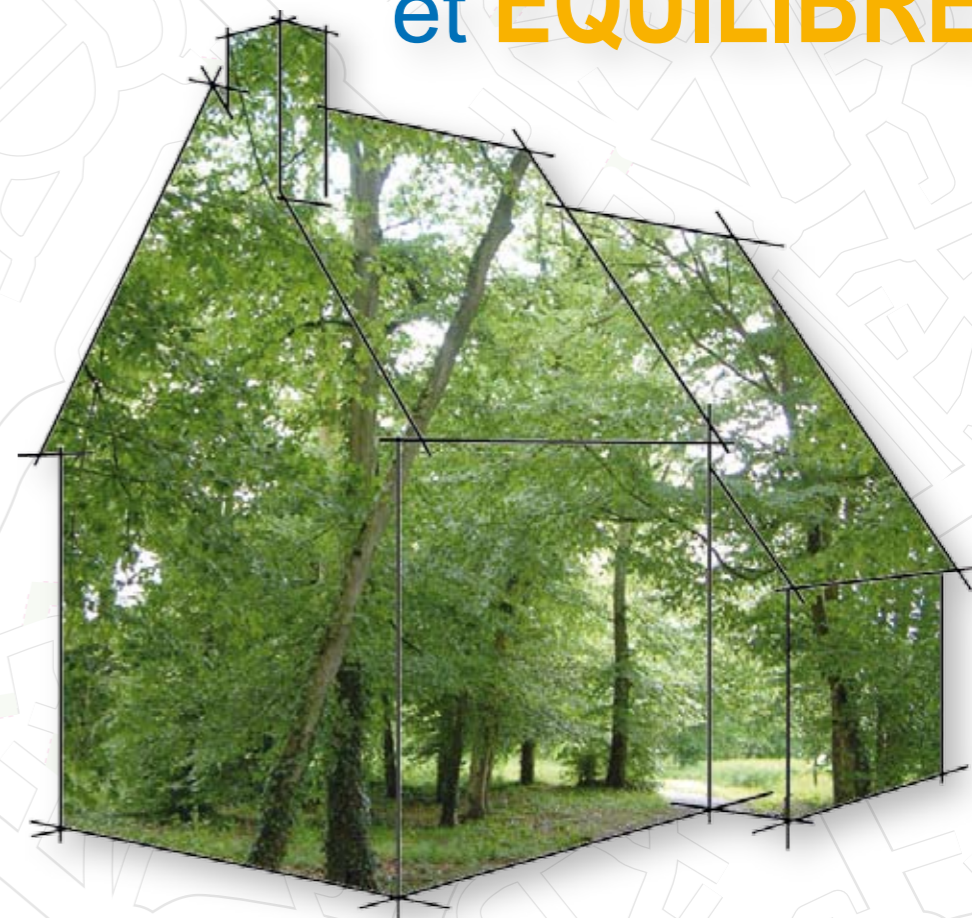
4 priorités

- > Réduire la consommation d'énergie par des dispositions et équipements réfléchis.
- > Veiller à la qualité acoustique des logements limitant l'impact des bruits extérieurs et empêchant l'impact des bruits d'un logement vers un autre
- > Installer des équipements adaptés destinés à économiser l'eau
- > Promouvoir la récupération des eaux pluviales et leur recyclage par l'installation de dispositifs type cuves enterrées

3 préconisations

- > Favoriser les réseaux d'arrosage en goutte-à-goutte pour les espaces et jardins demandant un arrosage régulier
- > Veiller aux procédés constructifs, à la qualité des matériaux employés
- > Recourir aux énergies respectueuses de notre environnement

Un DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX et ÉQUILIBRÉ



> 12 priorités

> 16 préconisations

Avrillé
Ville-Parc

“ *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable* ”

Ce principe 1^{er} de la Déclaration de Rio de Janeiro, adoptée lors du sommet de la Terre de 1992, est l'un des leviers des politiques locales conduites notamment à Avrillé, Ville-Parc.

La qualité de l'environnement est, depuis de très nombreuses années, une réalité dans notre ville. Cependant, nous devons aller plus loin pour assurer aux habitants la durabilité de cette qualité tout en répondant aux besoins émergents des nouvelles populations.

La ville s'engage à proposer à ses habitants d'aujourd'hui et de demain un territoire urbain équilibré favorisant un cadre de vie et une vie sociale de qualité, la mixité sociale, des lieux de vie collectifs, un aménagement de l'espace respectueux de l'Homme et de la Terre.

En conséquence, la collectivité :

- > s'engage avec conviction à respecter dans ses projets d'aménagement un ensemble de critères permettant le développement équilibré de la ville et des hommes,
- > demande aux constructeurs-aménageurs de respecter dans leurs projets ces mêmes critères.

Nous vivons dans un monde en perpétuelle évolution où la qualité de l'environnement est une richesse que nous devons préserver. Nous devons penser à ce que nous laisserons aux générations futures et c'est, en ce sens, que nous nous engageons.



Marc LAFFINEUR
Député-Maire

Un urbanisme équilibré pour mieux vivre ensemble

“ *Assurer l'intégration du projet dans le quartier et sa cohérence avec l'ensemble du territoire de la ville* ”

3 priorités

Des espaces de diversité

- > Proposer des logements favorisant la mixité sociale
- > Intégrer dans les projets des logements et équipements adaptés aux personnes handicapées afin de permettre à chacun de vivre dignement dans le respect des différences
- > Prévoir des logements adaptés aux personnes âgées intégrés dans les opérations afin de favoriser le lien intergénérationnel

Des lieux d'échange

- > Aménager des lieux de vie collective, lieux d'échanges favorisant le lien social : espaces de jeux pour les enfants, placettes, espaces verts...
- > Définir des cheminements doux et sécurisés pour les piétons et cyclistes

Une ressource maîtrisée

- > Réduire la pollution des eaux de ruissellement par des dispositifs de filtrage naturels (noues, bassins, chaussées drainantes...)
- > Valoriser et protéger les milieux naturels récepteurs

3 préconisations

- > Valoriser les formations naturelles et paysagères existantes
- > Implanter les bâtiments afin qu'ils soient protégés des vents dominants et profitent d'un ensoleillement maximal, permettant ainsi de limiter les charges énergétiques
- > Utiliser du mobilier urbain respectueux de l'environnement



“ *Pour mieux vivre ensemble, agissons tous en faveur d'un environnement durable, respectueux de l'Homme et de la Terre* ”